

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PIÉMONT OLORONNAIS

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 11 OCTOBRE 2012

Présents : MM. BERNOS, Mme BARRERE, MINJUZAN, PAILLAS, LEES, IDOMENEE, BEDECARRAX, Mme ANCHEN, Mme SAGE, SARASOLA, Mme JAUBERT-BATAILLE VALIANI, Mme FABRE, SOUMET, BELLOT, CARSUZAA, MENE-SAFRANE, UTHURRY, GAILLAT, DOMECCQ, Mme QUEHEILLE, GARROTE, BRUGIDOU, Mme GASTON, Mme PEBEYRE, Mme YTHIER, Mme SALTHUN-LASSALLE, BAREILLE, REICHERT, MAILLET, LACRAMPE, Mme LE CHANONY, TERUEL, Mme MIRANDE.

<u>Pouvoirs</u> :	Alain TEULADE	à	Martine MIRANDE
	Didier LOUSTAU	à	Suzanne SAGE
	Gérard FRECHOU	à	Jean-Michel BELLOT
	Jean-Marie GOUINEAU	à	Jacques CARSUZAA
	Jean LOUSTALET	à	Jean MENE-SAFRANE
	Anne BARBET	à	Marie-Lyse GASTON
	Yves TOURAINE	à	Bernard UTHURRY
	Dolores CABELLO	à	Robert BAREILLE
	Jean-Marie GINIEIS	à	Philippe GARROTE
	Nathalie REGUEIRO	à	Elisabeth SALTHUN-LASSALLE
	André LABARTHE	à	Daniel LACRAMPE

<u>Suppléants</u> :	Pierre CASAUX-BIC	suppléant de	Jean-Claude ELICHIRY
	Raymonde SOARES	suppléante de	Gérard URRUSTOY
	Patrice CRESTE	suppléante de	Henri GIMENEZ
	Jean LABORDE	suppléant de	Robert LABORDE-HONDET
	Henri LAGREULA	suppléant de	David LAMPLE

Excusés : Patrick SEBAT, Jean CASABONNE, Marie ECHEPARE, Jean-Michel IDOYPE, Louis REY, Gérard LEPRETRE, Michel LAURONCE, Nicolas MALEIG, Gilles BITAILLOU, Nadia SEGAUD.

RAPPORT N° 121011-12a-PAH

CONVENTION CULTURE PARTAGÉE - ANNEE 2012 **CREATION D'UN CENTRE DE RESSOURCES**

Mme JAUBERT-BATAILLE précise que lors de la séance du 20 décembre 2011, le Conseil Communautaire a validé et autorisé Monsieur le Président à contractualiser avec la DRAC Aquitaine pour une culture partagée.

Cette convention, d'une durée de 3 ans, complémentaire aux différentes contractualisations, apporte un focus particulier sur des actions transversales, au bénéfice d'un bassin de population rural et valléen.

Dans ce cadre, l'année 2011 avait vu un accompagnement supplémentaire de la création « Ni bleus, ni blouses ».

Pour l'année 2012, en accord avec la DRAC, et conformément à la convention, le focus concernera le Pays d'Art et d'Histoire et plus particulièrement :

- L'aide à la recherche documentaire sur les thèmes des patrimoines identifiés
- La spécification des besoins du centre de ressources
- La création de la base de données commune entre les médiathèques et le Réseau d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine (Bedat et équipements dans les vallées) : récolement et recherche complémentaire des sources documentaires et iconographiques, indexation, catalogage, suivi de la numérisation de supports.

Afin de mener à bien cette mission et d'être opérationnel en 2013 pour l'ouverture de Bedat, la DRAC nous a proposé de :

- passer une convention avec l'Université de Toulouse Le Mirail (Laboratoire FRAMESPA spécialisé dans l'histoire des sociétés du moyen âge à l'époque contemporaine), pour la mise à disposition d'un Ingénieur Recherche (historien médiéval avec une expérience similaire pour le Conseil Général des Landes et diverses communes des Pyrénées Atlantiques) afin de travailler sur les contenus scientifiques et la création de la base de données,
- travailler dans le cadre de la BnsA à la mise en commun des ressources éclairant le patrimoine du Piémont pyrénéen
- travailler dans le cadre de PIGMA, sur l'établissement d'une cartographie interactive
- lancer une campagne commune (DRAC, médiathèques et CIAP) de numérisation de supports
- créer la base de données informatique

Cette mission d'une durée de 1 an aurait un coût de 50 000 € environ. Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

- DRAC Aquitaine : 24 500 €
- CCPO : 25 500 €

Les dépenses correspondantes sont prévues au budget.

Où cet exposé,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le présent rapport
- **DECIDE** la mise en œuvre de cette action avec leur plan de financement correspondant
- **SOLLICITE** la DRAC Aquitaine pour le versement de la subvention
- **AUTORISE** Monsieur le Président à engager les démarches administratives nécessaires et signer les conventions correspondantes.

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, le dit jour 11 octobre 2012

Suivent les signatures

Le Président

Jean-Etienne GAILLAT